

Des habitants « aux larmes et aux cris »

À l'aube de la Révolution, les Turripinois croient ceux qui leur avaient promis de diminuer les impôts. Mais, l'Assemblée constituante ayant subtilement remplacé le mot "impôt" par celui de "contribution", le peuple, berné, est fort mécontent.

Pour faire face aux énormes problèmes financiers, on émet alors des assignats [des billets non-convertibles en espèces, N.D.L.R.]. Ils sont garantis par la vente des biens de l'Église. La conséquence est une pénurie de monnaie métallique, qui entraîne une méfiance vis-à-vis de l'assignat et sa dévaluation rapide.

C'est une situation d'autant plus difficile que les impôts indirects viennent

d'être supprimés (la gabelle en mars 1790, l'octroi et le monopole du tabac en février 1791), privant l'État d'utiles ressources.

■ « Nous ne paierons pas ! »

La municipalité se désole et ne sait plus comment « apaiser les plaintes du peuple », calmer les habitants qui « sont aux larmes et aux cris ». Les versements sont en retard : Cessieu n'a pas payé ses tailles de septembre 1790. Rochetoirin et Saint-Jean-de-Soudain sont blâmés pour leur négligence. Pire encore, le 18 octobre 1791, plusieurs citoyens de Saint-Didier refusent de payer leur contribution.

Il semble que le district de La Tour-du-Pin soit victime

d'une répartition défectueuse de la patente et de la contribution mobilière. À tel point que nombre d'habitants protestent énergiquement et déclarent qu'ils « ne paieront pas et que si on les force, ils se révolteront ! »

Le maire de La Tour-du-Pin étant absent, l'officier municipal le plus ancien prononce un discours dans lequel il s'efforce de démontrer la « nécessité d'acquitter avec exactitude les impôts, source de l'aisance et de la tranquillité publique ».

Mais, le 7 janvier 1793, le Conseil du district laisse échapper un aveu lourd de sens : « Déjà ces hommes semblent regretter l'Ancien Régime. »

Jean-Jacques **BUIGNÉ**
d'après Marius **RIOLLET**



Pour renflouer les caisses de l'État, le ministre des Finances Talleyrand propose de confisquer les biens de l'Église, qui seront à vendre contre des assignats. Ces derniers ne devant pas servir de papier-monnaie, ils auraient dû être détruits en revenant dans les caisses de l'État. Mais il en fut tout autrement, jusqu'à la catastrophe financière...